



## Droit utiliser marque en tant que spécialité (automobile)

Par **charles56500**, le **02/01/2017** à **22:55**

Bonjour,

je voudrait savoir si je peux utiliser une marque automobile sur la carte de visite de ma futur entreprise, sans apposer les logos de celles-ci.

Après 5 ans en tant que salarié dans une concession, je souhaite créer mon entreprise, et travaillé en exclusivité sur cette marque, en appuyant sur le faite que je suis diplômé de celle\_ci.

Je vous remercie

Par **Visiteur**, le **02/01/2017** à **23:12**

Bsr,

Vous ne pouvez pas vous installer en utilisant la marque.

Vous pouvez en revanche vous faire agréer par eux !

Par **charles56500**, le **03/01/2017** à **19:10**

Bonjour Pragma,

je ne souhaite pas utiliser la marque en tant q' enseigne ou logo sur ma carte de visite mais juste la citer en tant que spécialité.

Le logo de ma futur entreprise aura la plus grande place sur ma carte de visite.

Cordialement...

Par **SJ4**, le **03/01/2017 à 20:28**

bonjour,

il existe l'article L713-6 du code de propriété intellectuelle :

"L'enregistrement d'une marque ne fait pas obstacle à l'utilisation du même signe ou d'un signe similaire comme :

b) Référence nécessaire pour indiquer la destination d'un produit ou d'un service, notamment en tant qu'accessoire ou pièce détachée, à condition qu'il n'y ait pas de confusion dans leur origine ;"

il reste à savoir si cela s'applique bien dans votre cas.

Par **charles56500**, le **03/01/2017 à 22:35**

Bonsoir SJ4,

Oui je pense que ça me correspond.

Je souhaite faire du diagnostic et réparation a domicile ou chez des garagiste en appuie technique. Et en me spécialisant dans une marque que je souhaite communiquer.

Cordialement